Centre
de services scolaire
des Chênes
Québec

Initiales
de la présidente

PROCÈS-VERBAL **Nº 053**
CONSEIL D'ADMINISTRATION **28 avril 2026**

PROCÈS-VERBAL de la cinquante-troisième (53e) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 28 avril 2026, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes *(Immeuble Saint-Frédéric)*, salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

Mme Karen Lamothe, représentante des parents – District 1 **(P)**
Mme Annie Boileau, représentante des parents – District 2 **(P)**
POSTE VACANT, représentante des parents – District 3
M. Jean-Claude Massé, représentant des parents – District 4 **(P)**
Mme Myriam Vigneault, représentante des parents – District 5 **(M)**

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
Mme Claudine Robert, représentante des directions d'établissement **(P)**
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant **(P)**
Mme Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel **(M)**
Mme Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien **(P)**
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
(Sans droit de vote)

Membres représentant la communauté :

Mme Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines **(M)**
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles **(P)**
M. Sébastien Leblanc, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel **(M)**
M. Bernard Gauthier, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires **(P)**
Mme Ève Grandmont, personne âgée de 18 à 35 ans **(P)**

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 4
TOTAL : 15

SONT AUSSI PRÉSENTS

Mme Maude TRÉPANIER	Directrice générale par intérim
M. Normand PAGE	Secrétaire général et directeur du Service des communications
M. Simon LAVOIE	Directeur du Service des ressources matérielles
Mme Annie GENDRON	Directrice adjointe du Service des ressources financières

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Initiales
de la présidente

1. MOT DE BIENVENUE

2. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

On confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point de l'agenda de consentement.

4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

5. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal suivant :

6.1.1 Séance ordinaire du 17 février 2026 (No 52)

6.1.2 Calendriers scolaires SPRINT, DES-DEP 2026-2027 – Modification

6.1.3 Modification de l'acte d'établissement pour le Centre de formation générale aux adultes

7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 Structure administrative 2026-2027

7.2 Tarification de la surveillance du midi primaire

7.3 Tarification de la surveillance au secondaire

7.4 Frais facturés aux parents – matériel périssable – reprographie

7.5 Tarification des programmes particuliers 2026-2027

7.6 Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037 – Approbation de la planification des besoins d'espaces

7.7 Calendriers scolaires 2027-2028

7.8 Calendrier des séances 2026-2027 – Conseil d'administration

8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

8.1 Rapport des comités

8.1.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
8.1.2 Rapport du comité de vérification
8.1.3 Rapport du comité des ressources humaines
8.1.4 Rapport du comité consultatif du transport

Initiales
de la présidente

9. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

9.1 Prochain atelier :
Jeudi, 25 juin 2026, 18h00

9.2 Prochaine séance du Conseil :
Jeudi, 25 juin 2026, 19h30

Levée de la séance

RÉSOLUTION CA : 3103 / 2026

Il est proposé par M. Jean-Claude Massé et appuyé par Mme Karen Lamothe d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Report du point 7.3 *Tarification de la surveillance au secondaire* à la séance ordinaire du mois de juin.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

M. Gérard Fréchette s'est adressé aux membres du conseil durant la période réservée à l'assistance. Un suivi sera assuré par le conseil d'administration par voie de lettre.

5. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

Mme Maude Trépanier aborde des éléments suivants lors de la présentation de son rapport :

1. **Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite**
2. **Suivi des chantiers en cours et des dossiers courants**
3. **Situations particulières**
4. **Rôle de porte-parole**
5. **Rencontres**
6. **Comités**

1. Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite :

- Présentation de la 2e lecture du plan d'action du PEVR
  - Au CCG du 17 mars
  - Au CERÉ du 26 mars
  - Au CA du 28 avril

2. Suivi des chantiers en cours et dossiers courants

- Banque de relève
  - Support de Stéphane Guilbert
  - 25 entrevues en février
  - 22 évaluations psychométriques en mars
- Processus de dotation des postes en gestion
  - Repose sur le règlement des conditions de travail et les politiques en vigueur
    - Calendrier des opérations
    - Processus d'affectation clair et plus tôt
  - 3 départs à la retraite
  - Séquence à venir

Initiales
de la présidente

  - Direction secondaire
  - Directions du primaire
  - Directions adjointes du primaire et du secondaire
- Profil de l'élève
  - Rencontre avec la Ville : 23 février
  - Rencontre MRC : 19 mars
  - Rencontre avec tous les groupes : 22 avril
- Travaux STI
  - PCCTI (Programme de consolidation des centres de traitement informatique)
- Travaux SRM
  - **Jean-Raimbault :** Les travaux de la phase 1 sur 5 ont été réalisés. Les élèves et le personnel ont pu réintégrer les classes rénovées. Les travaux se poursuivent dans les classes de la phase 2 en vue de l'été, période qui sera principalement consacré aux travaux dans les laboratoires.
  - **CFER à La Poudrière :** Les travaux de l'agrandissement avancent rondement. La structure et le revêtement extérieur sont complétés.
  - **À l'Orée-des-Bois :** Les travaux dans l'agrandissement s'achèvent. Il reste principalement des travaux d'ébénisterie et des travaux sur le revêtement extérieur.

3. Situations particulières

- Suivi PL94 (Loi 29)
- Négos du transport
- Organisation scolaire
  - Maternelle 4 ans : statuquo à 11 ou 10
  - Transfert de 50 élèves de maternelle des Quatre-Vents vers Ste-Marie
  - Marconi : + 150
  - Secteur St-Nicéphore : augmentation importante à prévoir dans les prochaines années
  - NDBC :
    - Changement d'indice
    - Impact sur les ratios
    - Manque à gagner de 4 locaux
    - Peu de possibilité de transfert vers d'autres écoles
    - Pistes de solutions envisagées afin de garder la clientèle dans leur école
  - Bosquet : + 300

4. Rôle de porte-parole

- Rencontre avec la ministre Sonia Lebel
- Entrevue
  - Observatoire québécois des inégalités
- Dîner du maire
- Visite du Bosquet avec le DG du Cégep

5. Rencontres

- Interne :
  - COP primaire/secondaire/FP/FGA
  - Tables pédagogiques du primaire et du secondaire
  - Table de pratiques de gestion
  - Comités de sélection (postes : FGA, secondaire primaire et directions adjointes)

- Externe :
  - Table DG/DGA 04-17
  - Forum DG avec le MEQ

6. Comités

- Interne :
  - Comité chantier en évaluation
  - Comité de répartition des ressources
  - CCG (Comité consultatif de gestion)
  - Comité de vérification
  - Comité RH

Initiales
de la présidente

- Externe :
  - CA de la TRECQ (table régionale éducation Centre du QC)
  - CÉE (commission d'études et d'expertise) gouvernance et gestion
  - Table de concertation Montérégie/Estrie déploiement des tableaux de bord
  - CA de l'ADGSQ

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DES SUJETS SUIVANTS :

6.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2026 (NO 52)

6.1.2 CALENDRIERS SCOLAIRES SPRINT, DES-DEP 2026-2027 – MODIFICATION

Comme prévu par la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement.

Une modification au calendrier scolaire 2026-2027 est applicable pour le calendrier SPRINT - DES-DEP, visant le déplacement de la journée d'accueil des élèves maintenant prévue le 27 août 2026.

Cette journée d'accueil constitue une étape importante de la rentrée scolaire, permettant notamment la transmission d'informations essentielles aux élèves, la présentation des équipes-écoles, la remise de documents administratifs, ainsi que l'intégration des élèves à leur nouveau milieu de formation.

Or, des considérations d'ordre organisationnel et logistique commandent une révision de cette date afin d'assurer une meilleure cohérence avec les réalités opérationnelles du centre, la disponibilité des ressources, ainsi que la préparation optimale de l'environnement éducatif en amont de l'arrivée des élèves.

La modification ne réduit pas le nombre total de jours de services éducatifs prévus au calendrier. Conformément aux responsabilités du conseil d'administration en matière d'approbation du calendrier scolaire, il lui appartient d'évaluer cette proposition dans une perspective de saine gouvernance, de continuité des services et d'intérêt des élèves.

Il est donc recommandé au conseil d'administration d'approuver la modification proposée au calendrier scolaire 2026-2027 SPRINT, DES-DEP (Sprint) concernant le déplacement de la journée d'accueil des élèves au 27 août 2026.

RÉSOLUTION CA : 3104 / 2026

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a la responsabilité d'établir un calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a procédé comme il se doit à la consultation sur les calendriers 26-27, auprès de tous les groupes concernés;

Initiales
de la présidente

CONSIDÉRANT que les avis émis par les différents groupes consultés ne sont pas tous conciliables;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente locale du personnel enseignant relatives aux calendriers;

CONSIDÉRANT la modification de la journée d'accueil des élèves pour les secteurs SPRINT, DES-DEP.

Il est proposé par Mme Nancy Robitaille et appuyé par M. Ugo Martin :

- D'adopter la modification de la journée d'accueil pour les élèves en SPRINT, DES-DEP calendrier scolaire 2026-2027.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.3 MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT POUR LE CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

Nous devons modifier les cadres organisationnels 2025-2026 et 2026-2027 qui ont été adopté le 10 décembre 2024 et le 16 décembre 2025 dans la section *« actes d'établissement »* puisque le bâtiment Saint-Frédéric dispensera des services éducatifs à compter de l'année scolaire 2025-2026, ceci ne figure pas dans les versions adoptées.

RÉSOLUTION CA : 3104 / 2026

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes a procédé à l'adoption des cadres organisationnels 2025-2026 et 2026-2027 qui ont été adopté le 10 décembre 2024 et le 16 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le bâtiment Saint-Frédéric dispensera des cours à compter de l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT que la section *« actes d'établissement 2025-2025 et 2026-2027 »* des cadres organisationnels doit être modifiée en conséquence pour déclarer le nouveau bâtiment.

Il est proposé par Mme Nancy Robitaille et appuyé par M. Ugo Martin :

- De modifier les cadres organisationnels 2025-2026 (p.27 et 39) et 2026-2027 (p.26 et 38) et d'inclure le nouveau code d'immeuble du bâtiment Saint-Frédéric.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur proposition de Mme Nancy Robitaille appuyé par M. Ugo martin il est résolu d'adopter sous le numéro de **résolution CA 3104 / 2026,** les items à l'agenda de consentement :

Initiales
de la présidente

6.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2026 (No 52)
6.1.2 Calendrier scolaire SPRINT, DES-DEP 2026-2027 – Modification
6.1.3 Modification de l'acte d'établissement pour le Centre de formation générale aux adultes

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2026-2027 (Direction générale)

Annuellement, après consultation des associations concernées, le conseil d'administration doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante.

L'analyse de la situation révèle une hausse de plus de 300 élèves au secondaire pour 26-27. Cette augmentation aura un grand impact sur la tâche des directions et directions adjointes dans certaines écoles. C'est pourquoi nous souhaitons ajouter un poste de direction adjointe au secondaire.

Au niveau du primaire, la clientèle est également en augmentation dans différents établissements. Nous évaluons que cette augmentation nécessite l'ajout d'une direction adjointe au primaire.

Par ailleurs, des ajustements sont nécessaires afin d'optimiser la répartition des tâches, éviter les affectations à plus de deux écoles au primaire et préparer adéquatement la relève en gestion dans un contexte de départs à la retraite à venir.

Les associations ont répondu favorablement à ces modifications de la structure pour 2026-2027.

Annexé à la présente résolution :
- L'organigramme général 2026-2027
- La structure organisationnelle des postes au primaire et au secondaire

RÉSOLUTION CA : 3105 / 2026

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions en vigueur, le conseil d'administration doit, annuellement et après consultation des associations concernées, adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'association des cadres scolaires;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'association des directions d'établissements;

CONSIDÉRANT l'analyse de la structure administrative actuelle en prévision de l'année scolaire 2026-2027;

CONSIDÉRANT l'augmentation projetée de plus de 300 élèves au secondaire pour l'année scolaire 2026-2027;

Initiales
de la présidente

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle au primaire et la volonté d'ajuster certaines tâches, afin d'éviter qu'une direction adjointe soit responsable de plus de deux établissements;

CONSIDÉRANT les perspectives de croissance continue de la clientèle scolaire au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une relève en gestion, dans un contexte où plusieurs départs à la retraite sont anticipés à court et moyen terme.

Il est proposé par Mme Claudine Robert et appuyé par M. Bernard Gauthier :

- D'adopter les modifications proposées concernant la structure administrative pour l'année scolaire 2026-2027 et d'autoriser la direction générale à procéder aux démarches requises afin de rendre cette décision opérationnelle.

- Les modifications apportées sont :
  - L'ajout d'un poste de direction adjointe au primaire;
  - L'ajout d'un poste de direction adjointe au secondaire.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 <u>TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI PRIMAIRE</u> (Service des ressources financières)

La Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes prévoit que le conseil détermine le tarif annuel de la surveillance.

La surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le MÉQ et ce service s'autofinance depuis 2012-2013.

Une seule école offre ce service soit Saint-Louis-de- Gonzague.

Le ratio d'organisation est de 1 surveillant pour environ 30 élèves au préscolaire et au primaire.

Le dossier a été présenté au comité de vérification.

RÉSOLUTION CA : 3106 / 2026

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique autorisant le centre de services scolaire à charger en entier ou en partie, les coûts de surveillance à l'heure du midi;

CONSIDÉRANT le ratio d'organisation de 1 surveillant pour environ 30 enfants pour le préscolaire et primaire;

CONSIDÉRANT que la surveillance du midi n'est pas un service financé par le MÉQ;

Initiales
de la présidente

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir les écoles face aux difficultés de paiement;

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation effectuée au comité de vérification du conseil d'administration.

Il est proposé par M. Jean-Claude Massé et appuyé par Mme Ève Grandmont :

Que le conseil d'administration adopte les tarifs suivants pour la surveillance :

- 385 $ par enfant pour les 3 premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire ;
- 84 $ par enfant à compter du 4e enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire.

Le ratio d'organisation est de 1 surveillant pour environ 30 élèves pour le préscolaire et primaire.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 <u>TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE AU SECONDAIRE</u> (Service des ressources financières)

Point reporté.

7.4 <u>FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE – REPROGRAPHIE</u> (Service des ressources financières)

En vertu de la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes, article 2.3.1, le conseil d'administration établissait annuellement un tarif maximum pour les établissements, pour la reprographie. Le conseil d'établissement, quant à lui, établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu.

Ainsi, une analyse du nombre de copies effectuées dans les établissements, tant sur le copieur qu'au service de reprographie, a été effectuée pour la période du 1er mars 2025 au 28 février 2026 pour les écoles primaires et secondaires.

Afin de s'assurer de tenir compte des orientations ministérielles concernant la gratuité scolaire, une retenue de 20% des dépenses est faite afin de considérer la partie évaluative, administrative, la reproduction de textes photocopiés et les reproductions soumises à des droits d'auteurs qui remplacent ou complètent un manuel scolaire

La c Le centre de services scolaire fournit à chaque école le coût de la reprographie de son établissement. Les orientations ministérielles demandent que le montant réel soit chargé. Compte tenu de la complexité de la gestion à mettre en œuvre, la réalité vécue de l'année précédente sera utilisée pour déterminer la tarification, à moins d'excéder le montant maximum désormais fixé.

RÉSOLUTION CA : 3107 / 2026

Initiales
de la présidente

CONSIDÉRANT que la Loi de l'instruction publique précise que le centre de services scolaire peut exiger des frais pour du matériel périssable utilisé par les élèves;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes lui conférant le rôle de fixer un montant maximum pour la reprographie;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la reprographie par établissement a été effectuée et présentée à la direction générale;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement pourra se prononcer sur l'achat de certains cahiers d'exercices et que, dans ce cas, le coût de la reprographie devra être diminué pour en tenir compte;

CONSIDÉRANT que chaque conseil d'établissement doit fixer le montant relié à la reprographie pour son établissement;

CONSIDÉRANT que le tarif maximum adopté par le conseil d'administration doit être justifié, raisonnable et établi en fonction des coûts réels;

CONSIDÉRANT que chaque établissement reçoit l'information nécessaire pour déterminer les tarifs à adopter.

Il est proposé par M. Ugo Martin et appuyé par Mme Karen Lamothe :

Que le conseil d'administration adopte les tarifs maximums suivants pour le matériel périssable – reprographie :

- 55 $ pour un élève du préscolaire, primaire
- 65 $ pour un élève du secondaire

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS 2026-2027 (Service des ressources financières)

Selon la Politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil d'administration doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers du Centre de services scolaire des Chênes.

Les activités des programmes ont été déposées auprès des conseils d'établissement des écoles concernées afin qu'ils soumettent leur recommandation sur les tarifs à adopter.

En principe, si la mesure 15232 - Soutien programme et projets particuliers au secondaire est reconduite, le montant de 300$ devrait couvrir les frais des programmes particuliers à l'exception des programmes d'éducation internationale, musique et sport études. Les règles budgétaires 2026-2027 ne sont pas connues en date du 21 avril 2026.

Le tableau comparatif des tarifs prévus en 2026-2027 vs ceux facturés en 2025-2026 se lit comme suit :

Initiales
de la présidente

	2025-2026	2026-2027
Jean-Raimbault		
Danse	250 $	300 $
GARAF	300 $	300 $
Introduction à la programmation et à la conception de jeux vidéo	275$	275$
Musique	500 $	550 $
Renversart (arts visuels)	250 $	250 $
Santé active	300 $	300 $
Jeanne-Mance		
Artisanat et cuisine	300 $	300 $
Arts visuels	300 $	300 $
Programme d'éducation internationale (secondaire 1 à 4)	595 $	530 $
Programme d'éducation internationale (secondaire 5)	s/o	668 $
Santé active	300 $	300 $
Sciences+	300 $	300 $
Sport - Hockey	300 $	300 $
Théâtre et technologie	300 $	300 $
Marie-Rivier		
Arts plastiques	300 $	300 $
Développement à long terme de l'athlète	300 $	300 $
Sciences	300 $	300 $
Sport-études	544 $	500 $
Sports électroniques	300 $	300 $
Vie active	300 $	300 $
La Poudrière		
Action Techno-sciences	300 $	300 $
Arts+	300 $	300 $
Langues et culture internationale	300 $	300 $
Santé active – ancien programme Édu +	300 $	300 $
Théâtre et médias de communication	300 $	300 $
École du Bosquet		
Culture, sciences humaines et multimédias	300 $	300 $
Éco-Arts et technologies	300 $	300 $
Santé active	300 $	300 $
Sciences génie de l'environnement	300 $	300 $
Théâtre et communication	300 $	300 $
Primaire		
Musique à la Marconi	500 $	515 $
Programme multisports à Saint-Charles et Saint-Louis de Gonzague	420 $	440 $

RÉSOLUTION CA : 3108 / 2026

CONSIDÉRANT que conformément à la *Politique relative aux contributions financières exigées aux parents*, le conseil d'administration doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers du Centre de services scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que les établissements ont fait part de leur recommandation sur la tarification à adopter.

Initiales
de la présidente

Il est proposé par M. Bernard Gauthier et appuyé par Mme Claudine Robert :

- D'adopter les tarifs maximums suivants pour la prochaine année :

	2026-2027
Jean-Raimbault	
Danse	300 $
GARAF	300 $
Introduction à la programmation et à la conception de jeux vidéo	275$
Musique	550 $
Renversart (arts visuels)	250 $
Santé active	300 $
Jeanne-Mance	
Artisanat et cuisine	300 $
Arts visuels	300 $
Programme d'éducation internationale (secondaire 1 à 4)	530 $
Programme d'éducation internationale (secondaire 5)	668 $
Santé active	300 $
Sciences+	300 $
Sport - Hockey	300 $
Théâtre et technologie	300 $
Marie-Rivier	
Arts plastiques	300 $
Développement à long terme de l'athlète	300 $
Sciences	300 $
Sport-études	500 $
Sports électroniques	300 $
Vie active	300 $
La Poudrière	
Action Techno-sciences	300 $
Arts+	300 $
Langues et culture internationale	300 $
Santé active – ancien programme Édu +	300 $
Théâtre et médias de communication	300 $
École du Bosquet	
Culture, sciences humaines et multimédias	300 $
Éco-Arts et technologies	300 $
Santé active	300 $
Sciences génie de l'environnement	300 $
Théâtre et communication	300 $
Primaire	
Musique à la Marconi	515 $
Programme multisports à Saint-Charles et Saint-Louis de Gonzague	440 $

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales
de la présidente

7.6 PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2027-2037 – APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACES (Service des ressources matérielles)

Le ministère de l'Éducation du Québec (le Ministère) demande annuellement aux centres de services scolaires de lui faire part de leurs planifications des besoins d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

Le Ministère a procédé à l'analyse préliminaire des capacités des écoles de notre centre de services en fonction des territoires et selon les informations disponibles.

Le Centre de services scolaire des Chênes a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle et des espaces disponibles pour les prochaines années telles que fournies par le Ministère.

Le Centre de services scolaire des Chênes a rencontré les municipalités de son territoire afin de partager l'information quant aux capacités d'accueil des écoles et les prévisions de la clientèle.

Les municipalités ont eu l'occasion de prendre connaissance et de transmettre leur avis sur la planification des besoins d'espaces.

La mise à jour des données démontre un besoin d'espace au niveau primaire, pour le secteur de Drummondville, de Saint-Cyrille-de-Wendover, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et de Saint Majorique.

La planification des besoins se décline de la façon suivante pour les nouvelles écoles pour le secteur de Drummondville :

1- Une demande d'une école primaire pour le secteur nord de Drummondville.
2- Une demande d'une école primaire pour le secteur centre de Drummondville.
3- Une demande d'une école primaire pour le secteur sud de Drummondville.

À cet effet, le ministère de l'Éducation a approuvé la planification des besoins d'espaces 22-32 pour le secteur de Drummondville.

En ce qui a trait aux agrandissements pour le secteur de Drummondville, la planification des besoins consiste à l'agrandissement de l'école Saint-Nicéphore.

La planification des besoins se décline de la façon suivante pour le secteur de Saint-Cyrille-de-Wendover :

- Une demande d'un agrandissement de l'école actuelle.

La planification des besoins se décline de la façon suivante pour le secteur de Notre-Dame-du-Bon-Conseil :

- Agrandissement de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil de 8 classes. Cette demande a bénéficié de la mesure d'avant-projet 30148. Le dépôt d'un rapport préliminaire équivalent à un 10 % d'avancement des plans et devis a été remis en juin 2024.

La planification des besoins se décline de la façon suivante pour le secteur de Saint-Majorique :

- Une demande d'un agrandissement de l'école actuelle.

La mise à jour des données démontre un besoin d'espace au niveau secondaire :

Initiales
de la présidente

- L'analyse de la capacité d'accueil au secondaire démontre aussi que la MRC Drummond se développe grandement. Ainsi, afin d'être en mesure d'accueillir l'ensemble de la clientèle pour 2034-2035, une nouvelle école secondaire sera nécessaire. Un déficit de plus de 2000 places est prévu d'ici 10 ans.

La mise à jour des données démontre un besoin d'espace au niveau de la formation professionnelle :

- Le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau de Drummondville offre 20 programmes de DEP répartis dans quatre bâtiments. Actuellement, aucun atelier ou espace n'est disponible pour permettre l'épanouissement d'un secteur ou d'un programme. Or, avec l'avènement imminent du nouveau volet véhicule électrique du programme de Mécanique automobile, le centre de services peinera à trouver de l'espace afin d'ajouter le volet « véhicule électrique ». Pour ce faire, le Centre de la construction pourrait être agrandi afin d'y loger le DEP et l'AEP en Ferblanterie ainsi qu'un plateau supplémentaire en charpenterie-menuiserie. Ce déménagement pourrait libérer de l'espace au Centre Paul-Rousseau pour le volet « véhicule électrique » de Mécanique automobile.

RÉSOLUTION CA : 3109 / 2026

CONSIDÉRANT la loi sur l'instruction publique (LIP, notamment son article 272);

CONSIDÉRANT le Règlement sur les normes et les modalités applicables à la prévision des besoins d'espaces des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT l'élaboration des prévisions des besoins d'espaces avec les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire doit remettre la planification de ses besoins d'espaces au ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteur réalisée par le CSSDC et le Ministère;

CONSIDÉRANT les besoins en ajouts d'espaces.

Il est proposé par Mme Nancy Robitaille et appuyé par M. Jean-Claude Massé :

- D'autoriser la direction générale ou à défaut la direction générale adjointe à signer les documents relatifs à la planification des demandes d'ajouts d'espaces.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7. <u>CALENDRIERS SCOLAIRES 2027-2028</u> (Service des ressources éducatives aux jeunes)

Comme prévu par la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement.

Initiales
de la présidente

Aussi, l'entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1er mai, le centre de services scolaire et le syndicat s'entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d'évaluation ainsi que les jours de classe. Il est à noter qu'exceptionnellement, après entente avec les représentants du syndicat du personnel enseignant, la consultation d'avril 2024 portait sur les calendriers des 2 prochaines années scolaires (à l'exception du PAM, qui est sous la responsabilité du CSSBF).

Pendant l'année de travail, 20 jours, dont 3 mobiles, doivent être consacrés à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des activités d'enseignement en dehors de la présence des élèves. Ces 3 jours mobiles sont identifiés comme jours de classe et seront utilisés comme journées de planification à raison d'une pour une s'il n'y a pas de fermeture des classes due à une tempête, à une loi ou un règlement édicté par le gouvernement. Certaines modalités diffèrent pour les secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

Tous les groupes concernés et prévus dans la Loi ont été consultés sur le sujet et le centre de services scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en atelier de travail du conseil.

Le conseil d'administration a considéré tous ces éléments et a tenté d'en tenir compte afin de minimiser les impacts tout en ne perdant pas de vue l'objectif incontournable visant à répondre le mieux possible aux besoins d'ordre pédagogique.

Considérant que la rencontre avec les représentants du syndicat du personnel enseignant s'est déroulée le 24 avril, les versions des différents calendriers pour fin d'adoption ont été déposées le 27 avril. Des versions préliminaires tenant compte des retours de consultation des autres organismes ont été déposés le 21 avril. Les différents enjeux ont été discutés lors de la rencontre préparatoire à la séance du CA.

RÉSOLUTION CA : 3110 / 2026

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a la responsabilité d'établir un calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a procédé comme il se doit à la consultation sur les calendriers 27-28, auprès de tous les groupes concernés;

CONSIDÉRANT que les avis émis par les différents groupes consultés ne sont pas tous conciliables;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente locale du personnel enseignant relatives aux calendriers.

Il est proposé par Mme Claudine Robert et appuyé par M. Ugo Martin :

- D'adopter les calendriers scolaires 27-28, pour le secteur jeunes, le secteur de la formation générale des adultes et le secteur de la formation professionnelle incluant le calendrier du secteur carcéral :

  - Les calendriers sont conformes à la convention collective;
  - Trois (3) journées serviront en cas de fermeture des classes due à une tempête, à une loi ou un règlement édicté par le gouvernement.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales
de la présidente

7.8 <u>CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2026-2027</u> (Secrétariat général)

Le calendrier 2026-2027 des séances ordinaires du conseil d'administration est déposé et joint à la présente, conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration* (REG-03) – *Loi sur l'instruction publique, article 162*

EXTRAIT DU *<u>RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>* (REG-03)

Le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil d'administration sont fixés comme suit pour l'année 2026-2027:

MOIS	JOUR	HEURE
Août 2026	Mardi, 25	19 h 30
Octobre 2026	Mardi, 13	19 h 30
Décembre 2026	Mardi, 8	19 h 30
Février 2027	Mardi, 16	19 h 30
Avril 2027	Mardi, 27	19 h 30
Juin 2027	Mardi, 22	19 h 30

RÉSOLUTION CA : 3111 / 2026

CONSIDÉRANT que le Règlement 03 du Centre de services scolaire des Chênes vient fixer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration *(LIP, article 162)*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir, annuellement, la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration;

Il est proposé par Mme Karen Lamothe et appuyé par M. Bernard Gauthier :

- Que les séances ordinaires 2026-2027 du conseil d'administration soient tenues selon le calendrier suivant et, sauf avis contraire, à la salle multifonctionnelle, sise au Centre Saint-Frédéric, siège social du CSS des Chênes, 457 rue des Écoles, à Drummondville:

MOIS	JOUR	HEURE
Août 2026	Mardi, 25	19 h 30
Octobre 2026	Mardi, 13	19 h 30
Décembre 2026	Mardi, 8	19 h 30
Février 2027	Mardi, 16	19 h 30
Avril 2027	Mardi, 27	19 h 30
Juin 2027	Mardi, 22	19 h 30

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales
de la présidente

8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

8.1 RAPPORT DES COMITÉS

8.1.1 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

N/A

8.1.2 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Bernard Gauthier mentionne que les points traités lors du comité de vérification ont tous fait l'objet d'adoption en séance tenante.

8.1.3 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Ugo Martin résume les points traités : PL 94, Loi 29, NLQ, accessibilité à l'emploi et gel d'embauche.

8.1.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Mme Karen Lamothe résume les propos tenus lors de ce comité. Elle aborde notamment les négociations en cours ainsi qu'une rencontre avec la Ville concernant le transport en commun.

9. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

9.1 Prochain atelier :
Jeudi, 25 juin 2026, 18 h 00

9.2 Prochaine séance du Conseil :
Jeudi, 25 juin 2026, 19 h 30

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé M. Ugo Martin appuyé par Mme karen Lamothe de lever la séance ordinaire du conseil à 20 h 08.

Le secrétaire général, La présidente,

Normand Page **Annie Boileau**